

Image not found or type unknown



Carte sejour conjoint refugie

Par **Ndiaye**, le **17/08/2009** à **07:28**

Bonjour, Mesdames, Messieurs,
Je viens envers vous pour des renseignements concernant mes démarches administratives, il s'est trouvé j'ai mon papier carte résident (10ans) et ma femme (mariage religieux et civil pas encore) à fait une demande d'asile et la commission des recours à rejette sa demande et on à un enfant qui à six mois né en territoire française à paris.
Maintenant on ne sait pas que devons nous pour qu'elle obtienne des papiers pour séjourner en France ? en espérant des réponses positives concernant le cas de ma femme.
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **11:15**

Bonjour,
si le statut de réfugiée lui a été refusé, elle est alors en situation irrégulière en France.
Une fois que vous serez mariés civilement et si vous remplissez les conditions, vous pourrez éventuellement demander un regroupement familial sur place en justifiant:
- qu'elle ne peut retourner dans son pays
- demander le RF (preuve en est sa demande d'asile)
- vous devrez fournir 12 mois de fiches de paie, un cdi à temps plein payé au moins au smic
- avoir un logement d'au moins 34 m2 pour trois personnes

Par **Ndiaye**, le **19/08/2009** à **06:29**

il y'a que ça comme solution merci cldt .